

Les vacances, un rêve accessible à tous ?

Les 15 préconisations d'ATD Quart Monde | Juin 2023



ATD Quart Monde, acteur du droit aux vacances

ATD Quart Monde est engagé depuis de nombreuses années dans un combat pour que le droit aux vacances devienne une réalité pour toutes et tous. Le département Vacances d'ATD Quart Monde travaille ainsi, avec des partenaires multiples, à faire reconnaître le droit aux vacances et participe au financement de séjours en partenariat avec l'ANCV.

Sur le terrain, des membres d'ATD Quart Monde accompagnent, chaque année des personnes et des familles dans la construction de leur projet de vacances : définition d'un budget, démarches administratives pour les aides au financement, choix du lieu, levée des appréhensions, organisation logistique, accompagnement à la gare ou jusqu'au lieu de vacances... en fonction des envies et des besoins de chacun. Pour tous, l'idée est d'avoir un accompagnement global, qui ne s'arrête pas aux vacances en elles-mêmes, mais qui se poursuit au retour, afin de voir ce que cela a apporté à la personne, ce qui a été difficile, ce qui a fonctionné ou non.

Pour les premiers séjours, la maison de vacances familiales d'ATD Quart Monde dans le Jura, La Bise, est un lieu privilégié. Depuis plus de 40 ans, les équipes d'ATD Quart Monde y accueillent des familles et des personnes isolées en situation de grande exclusion qui, pour la plupart ne sont jamais parties en vacances. Des accueillants et des animateurs bénévoles viennent pour animer des ateliers artistiques ou manuels. L'atmosphère familiale et conviviale, favorable à la rencontre, permet une attention à chacun et chacune, tout en laissant aux accueillis toute l'autonomie qu'ils souhaitent pour se ressourcer, se retrouver, reprendre des forces, et ainsi mieux repartir.



Partir en vacances : un droit à affirmer

Trop souvent associé au travail, à un emploi et aux « congés payés », les vacances sont aujourd'hui encore largement considérées comme une récompense. Inscrit à l'article 140 de **la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions**, l'objectif national visant à assurer « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs » reconnaît pourtant l'accès aux vacances pour tous comme un droit, en cohérence avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention internationale des droits de l'enfant.

Or, 25 ans après la promulgation de cette loi, force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint. Si pour certains, les vacances sont l'occasion de changer d'air et de trancher avec le quotidien, elles restent pour d'autres un privilège inaccessible.

Se basant sur les données de janvier 2022 récoltées par le Crédoc, l'Observatoire des inégalités a ainsi mis en avant le fait que seuls 37 % des personnes aux revenus inférieurs à 1 285 euros mensuels ont quitté leur domicile en 2021, contre 72 % de celles qui disposent de plus de 2 755 euros. Le taux de non départ en vacances est encore plus élevé parmi les personnes vivant dans une très grande précarité sociale et économique.

Et, contrairement à certaines idées reçues, les freins aux vacances dépassent largement la seule question financière.

La loi d'orientation de lutte contre les exclusions

Le 29 juillet 1998 était promulguée la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Au nom du respect de l'égalité de tous les êtres humains, cette loi faisait de la lutte contre les exclusions « un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

Elle appelait à la mobilisation de tous, Etat, collectivités territoriales, acteurs publics et de la société civile pour « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Pour lever les freins aux vacances : croiser les regards

L'effectivité du droit aux vacances pour tous participe du combat d'ATD Quart Monde visant l'accès de tous aux droits de tous. Afin de mieux identifier la diversité des freins aux séjours en vacances et de formuler des préconisations pour les lever, le département Vacances d'ATD Quart Monde a déployé **une démarche de Croisement des savoirs et des pratiques**.

Durant deux ans, des personnes vivant des situations de pauvreté (Militants Quart Monde), des travailleurs sociaux, des magistrats juges pour enfants, des bénévoles d'ATD Quart Monde qui accompagnent des familles et des personnes dans la construction de projets vacances (Référents vacances) et des animateurs de structures de vacances ont travaillé ensemble et croisé leurs regards.

Chaque groupe de pairs a, dans un premier temps, chacun de son côté, réalisé une photographie des obstacles aux départs en vacances et élaboré des préconisations pour les lever. Dans un second temps, l'ensemble des participants a échangé, confronté ses perceptions sur les causes de non départs en vacances et sur les solutions envisageables pour y remédier.

C'est à partir de ce travail et de l'expérience d'ATD Quart Monde dans l'accompagnement de familles et de personnes dans leurs projets de vacances que sont formulées 15 préconisations pour le droit aux vacances de toutes et tous.

Le Croisement des savoirs et des pratiques : reconnaître à chacun le pouvoir d'agir et de décider

La conviction d'ATD Quart Monde est que l'amélioration des conditions de vie des personnes doit se construire avec leur participation sans exclusion quiconque. Souvent peu écoutées, peu sollicitées et sous-représentées, les personnes vivant des situations de pauvreté peuvent penser ne rien apporter à la société. Or, leur expérience de vie leur confère des compétences et des savoirs uniques qui, reconnus et pris en compte, ouvrent sur des évolutions sociales profitables à toute la société.

Processus démocratique où chacun a pleinement sa place et une contribution, le croisement des savoirs et des pratiques a pour objectif l'amélioration des conditions de vie de tous par des évolutions de l'action publique et un changement de pratiques des professionnels. Il repose sur une co-construction entre le savoir d'expérience de vie et les savoirs venant d'autres sources académiques et professionnelles.

Privation de vacances : un facteur d'exclusion

Les vacances constituent un véritable marqueur social, la propension à partir croissant avec les revenus. Ainsi, selon la dernière étude du Crédoc, en 2021 63% des personnes aux revenus inférieurs à 1 285 euros mensuels ne quittent pas leur domicile contre 28% pour les foyers qui disposent de plus de 2.755 euros.

Le taux de non départ en vacances est encore plus élevé parmi les personnes – familles, jeunes, seniors, personnes isolées – vivant dans une très grande précarité sociale et économique. Beaucoup ne sont jamais partis et n'y songent même pas.

D'autant que les vacances rythment aussi la vie sociale.

Il suffit pour s'en convaincre de lire, écouter ou regarder les médias à l'approche ou pendant les congés scolaires : météo des plages, météo des neiges, chassé-croisé des juilletistes et des aoûtistes, reportages sur les lieux de villégiatures, etc.

Cette situation conduit d'ailleurs plusieurs collectivités locales à aménager, durant les vacances d'été notamment, des espaces récréatifs et ludiques ou à organiser des journées à la mer. Pour autant, aussi attrayantes soient-elles, ces initiatives ne peuvent se substituer à un vrai séjour en vacances, éloigné du domicile et de l'environnement quotidien. Notons d'ailleurs que l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qualifie de vacances l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile,

définition adoptée par l'INSEE depuis 1995.

Celles et ceux qui ne peuvent partir vivent, de fait, une forme d'exclusion supplémentaire qui s'ajoute à celles de leur quotidien : de nombreuses personnes ont même intériorisé l'absence de départ en vacances, source de sentiment de relégation. Un sentiment d'être des citoyens « pas comme les autres », que les militants Quart Monde ont ainsi largement partagé lors du Croisement des savoirs et des pratiques : « *Les vacances, les voyages, c'est pour les riches* » ; « *On a de tous petits revenus mais nous on n'est rien. Je vis honnêtement, je suis un être humain comme tout le monde. J'ai droit aux vacances comme les autres* » ; « *Où est le respect ? Nous aussi, on veut des rêves, partir en vacances. Il faut faire comprendre qu'on a le droit de vivre, de respirer comme tout le monde. Les gens ne s'imaginent pas qu'on est humilié de ne pas réaliser nos rêves. On a détruit nos rêves. Les vacances, c'est réaliser ses rêves* ».

Au-delà des témoignages des premiers concernés, une diversité d'acteurs ont souligné le rôle social des vacances, comme le sociologue Jean Viard qui relève que « *celui qui ne part pas en vacances se trouve marginalisé* » ou de l'historien André Rauch, qui considère que le temps des vacances est « *un facteur majeur d'intégration sociale* ». En 2019, alors qu'il était Premier Ministre, Edouard Philippe relevait quant à lui que « *pouvoir partir en vacances était un enjeu d'inclusion sociale* ».

Accès aux vacances : des freins multiples

Le frein principal au départ en vacances se situe évidemment au niveau financier, car les vacances coûtent cher et que les dispositifs d'aide ne sont pas toujours adaptés : « *Prévoir un budget, économiser est impossible avec le RSA* » ; « *Sans aide financière, je ne serai jamais parti* » ; « *Où trouver l'argent ? Je préfère payer les factures. Vu mon budget, pas les moyens de partir. Tout est calculé au moindre centime* », témoignent des militants Quart Monde.

Mais, pour des personnes en grande précarité, partir en vacances se heurte à bien d'autres obstacles, appréhensions voire résistances qui doivent être pris en compte.

Pour les personnes qui ont vécu dans la précarité, ce n'est pas facile de quitter leur appartement quand elles en ont enfin un. Pour ceux qui n'ont pas de logement et qui sont hébergés par le 115, partir c'est aussi « *laisser sa place et risquer de ne pas la retrouver* ». Certains craignent aussi de « *rater un appel pour un emploi* ».

Les vacances, c'est aussi partir dans un endroit qu'on ne connaît pas, au milieu de personnes inconnues. Il y a la peur de se perdre, de ne pas savoir faire : « *J'ai peur des transports, je ne sais pas faire les changements de gare* » ; « *Comment se repérer dans les gares quand on ne sait*

ni lire, ni écrire ? » ; « *Quel lieu de vacances choisir quand on n'a pas de voiture ?* ». La peur de se ridiculiser ou d'être mal accueilli : « *J'ai peur de l'inconnu, du jugement des autres* » ; « *Les gens ont de mauvaises paroles. Je préfère ne pas partir en vacances pour ne pas être jugée* ». Celle de ne pas réussir à gérer les enfants, de ne pas savoir s'insérer dans la vie d'un camping...

Ainsi, « *nous devons donner envie aux personnes qui ont la vie très difficile de partir en vacances. Si on arrive à faire rêver, cela aidera à dépasser les peurs* », disent quant à eux les référents vacances qui accompagnent les familles dans leurs projets de vacances.

Par ailleurs, trop souvent, les personnes en situation de grande pauvreté pensent qu'elles n'ont pas le droit de partir en vacances : « *Les vacances, c'est fait pour ceux qui travaillent, qui ont de l'argent et méritent de pouvoir se reposer. Moi, j'exagère si je pars en vacances* ».

Ce blocage est renforcé par la société. Aujourd'hui le droit de partir en vacances est encore trop associé au travail, à un emploi : « *Si on ne travaille pas, on n'a pas le droit aux vacances* » (Militant Quart Monde) ; « *Les vacances sont vues comme une récompense du travail* » (Travailleur social) ; « *Pour la justice, ce n'est pas un droit. Dans le cadre*

du travail, oui mais sinon non. » (Magistrate). Or, cela participe aux non-départs de celles et ceux qui ne peuvent travailler ou cumulent les emplois les plus précarisés. Cela pénalise aussi les jeunes. Cela induit chez de nombreuses personnes un sentiment d'illégitimité.

Pourtant, si partir en vacances était une récompense, alors ne pas partir serait une punition. Puni de quoi ? d'être pauvre ? d'être responsable de sa situation sociale et économique ou de son état de santé ? d'être jeune ? Partir en vacances n'est pas une récompense, c'est un droit. *« Cela pose la question des représentations que l'on met derrière le mot "vacances". Dès lors, comment faire pour que les vacances ne soient plus considérées comme une faveur ? »*, interroge une magistrate.

Par *« manque de temps »*, en raison de leur *« méconnaissance des dispositifs d'aide aux vacances et le manque d'informations des institutions »*, mais surtout parce que les projets de vacances *« n'apparaissent pas comme une priorité »*, les vacances sont de fait peu évoquées par les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées. Pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent parfois pour gérer leur budget, cette ligne budgétaire n'existe même pas. *« Cela ne fait pas partie de nos grilles de lecture. On ne se pose pas la question des vacances. »* ; *« Il y a une équipe pluridisciplinaire, les vacances sont peu abordées. Pourtant,*

il y a des besoins de couper avec le quotidien » ; *« Il nous faudrait une boîte à outils »*, témoignent des travailleuses sociales qui ont participé au Croisement des savoirs et des pratiques organisé par ATD Quart Monde.

Même constat chez les juges pour enfants : *« Je n'avais pas réfléchi à la question des vacances avec les parents... Je ne m'étais pas posée pour y réfléchir. Une inconnue totale »* ; *« Quand il y a le placement des enfants, on ne pense pas du tout dans un premier temps à parler des vacances, à travailler sur le droit aux vacances. Il n'y a pas d'initiative et c'est regrettable. Cela devrait être vu comme un outil afin de reconstruire les liens. »* ; *« On n'a même pas le réflexe de demander aux familles de partir avec leur enfant car personne ne nous en parle. Nous-mêmes, nous ne prenons pas l'initiative de demander aux familles si elles veulent partir en vacances avec leurs enfants »*

Il faut dire qu'aujourd'hui, les formations initiales et continues des professionnels ne comprennent aucun module consacré au droit aux vacances, aux dispositifs et financements existants.

Les bienfaits des vacances

Pourtant, tous les témoignages et les réflexions du groupe ayant participé à la démarche de Croisement des savoirs et des pratiques organisé par ATD Quart Monde ont confirmé que les vacances sont essentielles pour tous et singulièrement pour les personnes en situation de pauvreté.

Elles permettent de reprendre son souffle, de pratiquer des activités culturelles, de passer des moments privilégiés avec ses enfants ou avec des amis, de faire des découvertes : *« Mes enfants avaient huit-dix ans à cette époque-là. Ils ont été tellement avides de découvrir, qu'après ils sont partis en colo tous les ans. Je ne pensais pas qu'ils avaient tellement besoin de découvrir. On ne connaissait que les bâtiments de la cité. »*

C'est aussi un facteur de cohésion sociale, d'épanouissement personnel, un moment privilégié pour reprendre confiance en soi, sortir de l'isolement, de l'exclusion : *« Le but des vacances c'est de se détacher de tout, le lâcher prise. On se déconnecte de la routine. Comme on est loin, on est libéré, ça nous permet de nous décharger. On décompresse quand on est à l'extérieur »* ; *« J'avais peur de partir, et je suis revenue légère et heureuse. Mes enfants avaient de la joie dans leurs yeux. »* ; *« J'ai rencontré des amis, on s'écrit de temps en temps. »* ; *« Je suis revenue avec plein de relations, on voit un autre monde plein de ressources. »*

En vacances, les personnes et les familles fragilisées par leur quotidien reprennent des forces et retrouvent une nouvelle dynamique pour se soigner, se former, retrouver un travail, rechercher un logement, se former : *« Cela m'a redonné du punch pour refaire des démarches,*

rechercher un emploi. Cela a changé plein de trucs dans nos relations avec le petit. Le mois d'après, on avait retrouvé un autre logement »

C'est un moment privilégié entre parents et enfants, qui, loin des difficultés du quotidien, peuvent prendre le temps de vivre des moments joyeux ensemble et de resserrer des liens parfois compliqués : *« Ça m'a donné la force de dire "je suis capable" : je suis capable de faire beaucoup de choses avec mes enfants. Alors qu'avant, je pensais que je n'étais pas capable »* ; En témoignent également les référents vacances qui accompagnent ou accueillent les familles dans leurs projets de vacances : *« En tant que référent vacances, on prend le temps d'accompagner les familles. On sent que le regard des enfants sur leurs parents, la confiance en soi, la fierté s'améliore grâce aux départs en vacances des familles »*.

En outre, pour les familles dont les enfants sont placés, ces temps de vacances ensemble permettent de renouer des liens et parfois de trouver la force de regagner leur garde : *« Ce n'était plus trois heures par semaine de visite à son fils placé, mais 24 heures sur 24 pour la première fois à La Bise. Il y a eu une évolution, il a bien pris son rôle d'être un père, même si ce n'est pas facile. Il a été entouré et ça l'aidait beaucoup. »* ; *« Je n'avais pas vu mes enfants depuis cinq ans. Ils sont placés et vivent dans le Jura et moi je vis à Béziers. Je venais de récupérer mes droits de les voir. Les vacances à La Bise nous ont permis de passer un moment ensemble, de nous retrouver. »*

15 préconisations pour l'accès de tous au droit aux vacances

A partir de son expérience et d'un travail mené en Croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté, des travailleurs sociaux, des magistrats juges pour enfants, des bénévoles d'ATD Quart Monde qui accompagnent des familles et des personnes dans la construction de projets vacances et des animateurs de structures de vacances, ATD Quart Monde formule 15 préconisations pour favoriser l'accès de toutes et tous au droit aux vacances. Ces 15 préconisations sont construites autour de 7 axes.

AXE 1

Faire de l'objectif national visant l'égal accès de tous aux vacances un droit effectif.

La législation en vigueur fait du droit aux vacances un objectif national. Il s'agit aujourd'hui de franchir une étape significative en transformant cet objectif en droit effectif pour tous quels que soient sa situation économique et sociale, son âge, son état de santé ou son statut professionnel. La confirmation dans une loi du droit aux vacances pour tous implique le déploiement de politiques nationales, de procédures et de mécanismes formels ainsi que des financements pour en assurer la mise en œuvre. Une situation qui n'existe pas aujourd'hui, 25 ans après l'ambition affichée par l'Etat de faire de l'égal accès de tous un objectif national.

Préconisation 1 : Légiférer afin de transformer l'objectif national visant l'égal accès de tous aux vacances en un droit effectif.

Préconisation 2 : Garantir aux familles et aux personnes logeant dans un hébergement social d'urgence de retrouver leur logement au retour d'un séjour en vacances.

Préconisation 3 : Initier un travail d'« éducation populaire » visant à « délier les vacances du travail » et à faire de l'égal accès de tous aux vacances un des leviers de transformation de la société.

AXE 3

Faciliter la connaissance du droit, des dispositifs et financements.

L'organisation des départs en vacances des personnes vivant des situations de pauvreté est aujourd'hui éclatée en plusieurs dispositifs, institutions et associations très disparates et peu lisibles. Il en résulte de fortes inégalités d'accès et de traitement ainsi qu'une méconnaissance de ce qui existe.

Préconisation 6 : Créer un « guichet unique » où chacun pourrait être informé de ses droits, des dispositifs et des aides financières existantes.

Préconisation 7 : Réaliser à l'attention des travailleurs sociaux un dossier – « boîte à outils » – portant sur le droit aux vacances et explicitant les dispositifs de sa mise en œuvre ainsi que les aides financières mobilisables.

AXE 2

Inscrire le droit aux vacances dans les formations des professionnels.

Aujourd'hui, les formations initiales et continues des professionnels – qu'ils soient travailleurs sociaux, magistrats ou agents publics – ne comprennent aucun module consacré au droit aux vacances et aux dispositifs et financements existants. De ce fait, outre la méconnaissance du droit, les professionnels ne sont pas sensibilisés à l'intérêt d'un séjour de vacances et en mésestiment tous les bienfaits.

Ces formations doivent aussi être un temps d'une meilleure appréhension de ce que vivent, ressentent et souhaitent les personnes vivant des situations sociales et économiques dégradées.

Préconisation 4 : Intégrer le droit aux vacances pour tous dans les formations initiales et continues des travailleurs sociaux, des magistrats et des agents publics.

Préconisation 5 : Favoriser la participation des personnes vivant des situations de pauvreté à des modules de formation.

AXE 4

Encourager et conforter l'accès aux vacances pour les jeunes.

Les jeunes les plus pauvres ne sont souvent jamais partis en vacances avec leurs parents. Or, quand on a eu l'habitude, petit, de partir en voyage, on a moins d'appréhension face à l'inconnu que les vacances peuvent représenter par rapport aux habitudes quotidiennes. Des dispositions particulières méritent donc d'être prises pour surmonter les obstacles aux départs.

Préconisation 8 : Déployer une campagne de sensibilisation au droit aux vacances, aux loisirs envers et avec les jeunes les plus vulnérables

Préconisation 9 : Identifier les jeunes qui ne partent jamais en vacances et les accompagner dans un projet de vacances.

AXE 5

Assurer l'égalité d'accès et de traitement des allocataires des CAF et augmenter les budgets dédiés aux vacances.

L'aide aux vacances des CAF pour les allocataires n'est pas une obligation. Une seule aide est attribuée par foyer et par an. Les critères d'éligibilité ainsi que les budgets dédiés aux vacances sont différents d'une CAF à l'autre et changent chaque année. Par ailleurs, lorsque les budgets dédiés aux vacances sont épuisés, les familles qui pouvaient y avoir recours compte tenu de leur quotient familial ne reçoivent aucune aide. Enfin, de nombreuses CAF ont réduit le budget dédié aux vacances pénalisant les familles qui ont le plus besoin d'aides financières pour pouvoir partir.

Préconisation 10 : Assurer une égalité d'accès et de traitement des allocataires des CAF en matière de financement du droit aux vacances.

Préconisation 11 : Augmenter les budgets dédiés.

Préconisation 12 : Garantir aux familles ayant droit aux aides vacances leur versement quelle que soit la date de leur demande.

AXE 6

Privilégier les vacances des enfants placés avec leur famille biologique.

Passer des vacances avec ses enfants placés n'est pas une obligation. Cette problématique semble peu, voire pas, abordée quand la décision du placement est prise et durant sa durée. Les magistrats n'y pensent pas ; les familles n'osent pas toujours exprimer leur souhait ou lorsqu'il est formulé, les réponses semblent très aléatoires sans que les causes d'acceptation ou de refus soient explicitées formellement.

La législation stipule que le placement d'un enfant est une mesure exceptionnelle de protection. Dans ce même état d'esprit, la loi pourrait préciser que le départ en vacances avec sa famille biologique est la règle et que son refus doit être motivé et expliqué. Cette modification de la législation conduirait ainsi les services sociaux et les juges pour enfants à s'interroger sur les raisons pour lesquelles un enfant ne peut pas partir avec ses parents biologiques et rechercher les solutions pour favoriser ce départ en famille.

Enfin, un temps de vacances de familles avec ses enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance peut nécessiter un accueil particulier et être précédé de contacts entre les juges pour enfants et l'équipe accueillante. Or, il n'existe aucun recensement national de ces lieux d'accueil.

Préconisation 13 : Légiférer afin que le départ en vacances avec sa famille biologique soit la règle et que son refus soit motivé et expliqué.

Préconisation 14 : Faire réaliser par le Ministère de la Justice le recensement des lieux d'accueil organisant des séjours de vacances pour des familles dont les enfants sont placés et le porter à la connaissance des juges pour enfants.

AXE 7

Préserver le statut de l'Agence Nationale pour les chèques vacances.

L'Agence nationale pour les Chèques vacances organise une mutualisation solidaire pour le financement des vacances des plus pauvres. Environ 80% des excédents de gestion de l'ANCV sont consacrés aux politiques sociales. Les Chèques Vacances distribués par l'ANCV constituent parfois la seule contribution financière pour les séjours de nombreuses personnes. Ces chèques sont identiques à ceux distribués aux salariés, dispositif auquel est très attaché ATD Quart Monde car il ne porte aucune marque de stigmatisation.

Préconisation 15 : Conforter le modèle économique, les missions et le statut d'établissement public de l'ANCV.



Contacts

Plaidoyer : Département vacances d'ATD Quart Monde
departement.vacances@atd-quartmonde.org / 01 42 46 81 95

Presse : Service communication d'ATD Quart Monde
communication@atd-quartmonde.org / 06 28 61 69 05